



## Savoir pour la garde d'enfant merci

Par **DAZ07**, le **12/06/2008** à **20:14**

Bonjour,

je vie de me séparé de ma concubine car sa n'allait plus entre nous, elle habiter chez moi avec notre enfant de 14 mois et lundi après une grosse prise de tête je lui est demander de partir se la valait mieux pour nous et l'enfant car ils subisser trop les tension de notre couple. elle est retourne chez ses parents je les appeler pour lui demander si je prouvé prendre notre enfant se week end elle ma dis non que si je voulait le voir sa serre avec elle et pas seul et dan un lieu publique, a t'elle le droit de empanacher de prendre notre enfant???que faire????  
Merci de me répondre je suis complètement perdu

Par **caromaiwen**, le **12/06/2008** à **20:31**

Il faut saisir le juge des affaires familiales pour determiner les droits de visite et d hebergement ainsi que pour la pension

Par **DAZ07**, le **12/06/2008** à **21:11**

merci pour ta reponse  
mé a t'elle le droi pour le moment de m'enpeché de le prandre????

Par **caromaiwen**, le **12/06/2008** à **21:21**

La separation est toute recente vous lui avez demande de partir, accepter dans un premier de la voir dans un lieu public et essayer de parler. Tant qu'il n'y a pas de decision de justice il est difficile de faire valoir ses droits.

Bon courage

Par **sanchez**, le **13/06/2008** à **14:14**

en effet il faut saisir le juge des affaires familiales, la tu va devoir remplir une requête une fois complétée et envoyée on va t'envoyer le jour où vous allez être convoqués devant le juge la date est souvent de 2 mois d'attente une fois passé devant le juge il faudra attendre environ 15 jours pour avoir la décision du juge le jugement. tant que le jugement n'est pas fait elle peut ne pas te laisser voir l'enfant alors il faut que tu sois très patient et que tu essaies qu'elle se calme et qu'elle voie l'intérêt du petit essaie peut-être de parler à ses parents on n'est jamais mais reste le plus calme possible. Pour la requête montre que tu es capable de t'occuper de l'enfant seul quand il est petit c'est dur d'avoir beaucoup de visites si certaines personnes peuvent témoigner par écrit qu'il savent que tu es responsable ça peut t'aider si tu as un parent pas loin mentionne-le.